DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE

3Tp 592²

- REMEMBREMENT -

1115 W

/ Pièces versées aux Archives Départementales de la Meuse /

Salle 61
Epi 174
4,50 ml

Code des Abréviations

Numéro du modèle	Désignation des pièces
M4	Etat de sections et état parcellaire
M6	Bulletins individuels
PM4	Plans de classement, déposés à l'enquête
F17	Fiches de répartition
M9	Registre de propriété déposé aux enquêtes
M20	Etat de section déposé aux enquêtes
PM9	Plans de projet déposés aux enquêtes
PM9IR	Plans de projet portant les cotes d'implantation et de récolement
RR	Registre des réclamations (-enquête classement (-enquête projet
EH	Etats préalables et complémentaires délivrés par les hypothèques
PLI	Plan de modification de limites intercommunales
CD	Commission départementale
GA	Gestion Administrative
GF	Gestion Financière
Cce	Correspondance
TA	Tribunal Administratif et Conseil d'Etat.

ARCHIVES DE LA MEUSE PROPRIETE PUBLIQUE

ARCHIVES DE LA MEUSE PROPRIETE PUBLIQUE

ep. 174
Salle 61

chrono

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Partie réservée au service versant

Nom du ~~versement~~ : D.D.A. Remembrement

Date du versement : 21 octobre 1980

Nombre d'articles : 35

Partie réservée aux Archives

N° de versement : 1115W

Date de prise en charge : 21/10/1980

Métrage : 4,50 mètres linéaires

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	CONSENVOYE	1974			
-1	F17				
-2	F17. CD. M4. PLi.				
-3	TA. GA. GF. Cce. M20. RR. PM9iR. PM4. PM9.				
-4	EH. M6. M9.				
	EVRES en Argonne	1974			
-5	M9. RR. F17.				
-6	PM9iR. PM4. Cce. GA. GF.				
-7	PM9. M4. EH. CD. M20				
-8	M6				
	NUBECOURT	1974			
-9	F17. PM9iR.				
-10	M6. M9				

ARCHIVES DE LA MEUSE PROPRIETE PUBLIQUE

Indexation

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

1115W

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
-11	TA - CD - M20 - RR - GF - Cce - GA -				
-12	M4 - PM4 - EH - PLi - PM9 -				
	NANÇOIS le Grand	1974			
-13	M4 - GA - Cce -				
-14	F17 - M6 - GF - RR -				
-15	M9 - CD -				
-16	PM4 - PM9 - EH -				
	COMBRES sous les Côtes	1974			
-17	EH - M4 - M6 - M9 - GF - GA -				
-18	Cce - CD - PLi - F17 - RR - M20 - PM4 - PM9 - PM9iR -				
	CUISY	1974			
-19	RR - M9 - PM9 - PM9iR - PM4 - PLi - EH - CD -				
-20	GA - Cce - GF - F17 - M4 - M6 - M20				
	SEPVIGNY	1974			
-21	M6 - CD - EH - PLi -				
-22	PM9 - PM9iR - M9 -				
-23	F17 - M20 - GA - GF -				
-24	Cce - RR - M4 - PM4 -				
	MECRIN	1974			
-25	M6 - M4 -				
-26	F17 - M20 - RR - GA - GF - Cce - CD -				
-27	EH - PM4 - PM9 - PM9iR -				
	TRESAUVAUX	1974			
-28	EH - PM4 - PM9iR - PM9 - M9 - M20 - GF - GA - Cce				
-29	RR - M6 - M4 - F17 - CD				

ARCHIVES DE LA MEUSE PROPRIETE PUBLIQUE

ARCHIVES DE LA MEUSE PROPRIETE PUBLIQUE

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

1115W

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	MALAUMONT	1974			
- 30	CD. PM9 - TA. M6 - EH - F17.				
- 31	M9. M4 - RR. PM4 - GA. GF. Cce.				
	CHAMPOUGNY	1974			
- 32	RR. F17. GF. GA. Cce -				
- 33	M6				
- 34	M20 - M4 - PM4 - PM9 - PM9iR -				
- 35	CD - M9 - EH -				

ARCHIVES DE LA MEUSE PROPRIETE PUBLIQUE

ARCHIVES DE LA MEUSE PROPRIETE PUBLIQUE

Le chef du service versant

P.O.

Le Directeur des Services d'Archives

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.